

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 25 juin 2018

N°119/06/2018 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE PERIMETRE DE RESTAURATION IMMOBILIERE

L'an deux mille dix-huit, le lundi 25 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 19 juin 2018.

Etaient présents : 33

Mesdames, Messieurs, Pierre Antoine LEVI, Thierry DEVILLE, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Jean GARROCCQ, Angèle LOUCHART, Jean Martial DEJEAN, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR

Pouvoirs : 10

Mesdames, Messieurs Sophie LARAN à Pierre Antoine LEVI, Laurence PAGES à Marie-Claude BERLY, Bernard PECOU à Philippe FRANCOIS, Danielle AMOUROUX à Robert INFANTI, Colette HARLE à Laura NICOLAS, Jean Luc BUDOIA à Maxime BERAUDO, Aurélie BURATTI à Christian PEREZ, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Carole DUNET-SCHUMANN à Arnaud GUITARD, Gaël TABARLY à Arnaud HILION

Absents : 2

Mesdames, Messieurs Brigitte BAREGES, Thierry VIALLO

Monsieur Maxime BERAUDO donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu la délibération n°273 du 22 décembre 2016, portant adoption du Budget Primitif annexe du périmètre de restauration immobilière 2017,

Vu la délibération n°154 du 27 juin 2017, portant adoption du Budget Supplémentaire du Budget annexe du périmètre de restauration immobilière 2017,

En section de fonctionnement, les dépenses sont ventilées principalement entre des dépenses de remboursement d'intérêt d'emprunt (86 710 €) et des dépenses d'entretien et de gestion des immeubles à restaurer (45 976 €).

Les recettes proviennent principalement de la subvention d'équilibre du budget principal (306 227 €).

En section d'investissement, les dépenses sont ventilées principalement entre des dépenses de remboursement de capital d'emprunt (440 452 €), des dépenses d'acquisition d'immeuble (42 994 €) et des dépenses de travaux sur les immeubles à restaurer (27 941 €).

Les recettes proviennent principalement de cessions d'immeubles (108 700 €) et de la subvention d'équilibre du budget principal (51 816 €)

Considérant que le compte administratif est un document comptable qui retrace les flux financiers d'un exercice budgétaire,

Les résultats du Budget 2017 annexe du périmètre de restauration immobilière sont les suivants :

VILLE BUDGET PERIMETRE DE RESTAURATION IMMOBILIERE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	430 189,18	550 637,82	
	Section d'investissement	635 026,92	483 772,31	
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	0,00	
	Report en section d'investissement (001)	209 696,00	0,00	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		1 274 912,10	1 034 410,13	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0,00	0,00	
	Section d'investissement	13 481,86	253 983,83	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	13 481,86	253 983,83	
		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE CLOTURE
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	430 189,18	550 637,82	120 448,64
	Section d'investissement	858 204,78	737 756,14	-120 448,64
	TOTAL CUMULE	1 288 393,96	1 288 393,96	0,00

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	13 481,86	253 983,83
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	228 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	25 983,83
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	13 481,86	0,00

Considérant que le Compte Administratif 2017 du budget annexe du Périmètre de Restauration Immobilière, dans sa version réglementaire et détaillée, a été joint à la présente, et adressé à tous les conseillers municipaux avec la convocation à la séance ;

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir, en dehors de la présence du Maire, conformément à l'avis de la commission des Finances :

- prendre acte des résultats de l'exercice 2017,
- constater l'identité de valeurs avec les indications du Compte de Gestion établi par le Comptable de la Ville Montauban,

- arrêter les résultats définitifs du Compte Administratif 2017 – Budget annexe du Périmètre de Restauration Immobilière.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX POUR ET 8 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 1.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le **04 JUIL. 2018**

De sa publication et/ou notification le **04 JUIL. 2018**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 26 juin 2018

Maire,

Brigitte BAREGES

